

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ACC M sur la commune principale de l'AIOT 32 rue du Pre la Reine 63100 Clermont-Ferrand.

La référence de votre dossier est A-3-BIOK9FPQV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/01/2023 à 13h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

-
-
-

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43325083400176**

Organisme

Nom :

Prénom :

Fonction : **Chargée d'affaires**

Adresse électronique : **astrid.jacquelinet@dekra.com**

Téléphone fixe : **+(33) 472781365**

Personne morale

N° SIRET **87831104200021**

Raison sociale **ACC M**

Forme juridique **SASU**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

32 rue du Pré la Reine

63100 CLERMONT FERRAND

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **Directeur Général**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ACC M**

Description des activités :

ACC M (société du Groupe TTH) est spécialisée dans la rénovation ferroviaire : • Rénovation de véhicules : trains voyageurs, métros, tramways, funiculaires • Restauration et modernisation de matériels historiques • Rénovation de sous-ensembles (bogies...) • Rénovation de composants et organes • Maintenance de véhicules (ECE – Entité en charge de l'entretien) ACC M réalise notamment les opérations suivantes sur les matériels ferroviaires : *Nettoyage et dégraissage, utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles ; *Grenillage avec emploi de matières abrasives ; *Revêtement et retouche, en utilisant des peintures à base de solvants en quantité > 0,5 t/an. Ses activités font l'objet de cette déclaration, respectivement pour les rubriques : 2563 ; 2575; 1978-6. Dans le cadre de l'évolution de ses activités, ACC M souhaite exercer l'activité de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteur dans un atelier dédié du site (de surface entre 2000 et 5000 m²).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **32 rue du Pre la Reine 63100 Clermont-Ferrand**

X : 708800.

Y : 6520365

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2563	2	Nettoyage lessiviel	Quantité de produit mise en œuvre 4105 L	DC	
2575		Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 23 kW	D	
1978	6	Utilisation de solvants organiques Ateliers de réparation et	consommation de solvant 14.403 t/an	D	
2930	1-b		Surface totale 2100	DC	atelier

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les installations faisant l'objet de cette déclaration génèrent les déchets suivants : *Les eaux souillées des cuves de dégraissage - nettoyage stockées en GRV et évacuées en déchets. *La grenaille usagée liée à l'utilisation de la grenailleuse. *Les déchets souillés liés aux opérations d'entretien et de réparation des véhicules ferroviaires. Le suivi des déchets via Trackdéchets est en cours sur le site.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site ACC M est équipé d'un réseau incendie interne (5 poteaux incendie)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site ACC M dispose d'un plan ETARE (ETAbissements REpertoriés), établi par le SDIS. Le site ACC M est équipé d'un réseau incendie interne (alimenté par le réseau d'eau de ville), comptant 5 poteaux incendie. Le site est par ailleurs bordé par le réseau d'eau incendie public. Les 5 poteaux incendie suivants sont implantés en périphérie du site : PI N°352 – PI N°38 – PI N°565 – PI N°274 – PI N°725

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

GUNenv - Mandat de depot D_ACC M signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre N&B_perimetre ACC-M.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

ACC M plan usine _avec maping ICPE actuel.pdf